

## LE COMITE DE THESE

### Pourquoi un comité ?

Le comité de thèse assure le suivi de l'état d'avancement des travaux de recherche, des formations et du projet professionnel du doctorant. Il est obligatoire pour chaque étudiant de le constituer dès la première année d'inscription en thèse.

### Qui le constitue ?

Le doctorant constitue son comité en concertation avec son directeur de thèse et le soumet à l'approbation de la direction de l'école doctorale.

### Quelle est sa composition ?

Pour l'ED « S&I » :

- Le directeur(trice) de thèse.
- Un enseignant-chercheur permanent du laboratoire d'accueil du doctorant, titulaire d'une thèse et non impliqué dans la direction de thèse.
- Un membre extérieur au laboratoire, de compétence avérée dans le domaine.

Pour l'ED « GAO » :

- Deux personnes extérieures au laboratoire du doctorant.
- Des personnalités étrangères peuvent être ajoutées.

Pour l'ED « SDS » :

- Le directeur de thèse.
- Deux membres, qui ne sont pas obligatoirement Habilité à Diriger des Recherches, désignés par le directeur de l'école doctorale sur proposition du laboratoire.

Au cours de la thèse la composition du comité peut être modifiée si nécessaire.

Le doctorant doit indiquer sa composition sur le dossier de première inscription en thèse.

### Quand se réunit-il ?

#### Pour l'ED « S&I » :

Le comité de thèse se réunit au moins une fois dans l'année, entre juin et le 15 octobre précédent chaque réinscription en thèse.

Le compte rendu de la réunion du comité de thèse sera un préalable à chaque inscription du doctorant.

#### Pour l'ED « GAO » :

Le comité se réunit entre juin de la première année et le 31 décembre de la seconde année de thèse.

L'inscription en deuxième année dépendra de la mise en place du comité (elle ne dépendra pas de ses conclusions)

#### Pour l'ED « SDS » :

Il se réunit au moins une fois dans l'année, entre juin et septembre de la première année, ainsi que mars et juin de la seconde année de thèse.

Le compte rendu de la réunion du comité de thèse sera un préalable à chaque inscription du doctorant.

### Comment se déroule l'entretien ?

- Exposé des travaux par le doctorant puis discussion scientifique.
- Discussion sur le projet professionnel et les formations.
- Entretiens séparés des experts extérieurs avec le ou les encadrants d'une part et le doctorant d'autre part.

### Qui fait le rapport ?

Suite à cette réunion le comité de thèse, établit un rapport dans lequel il donne un avis sur l'état d'avancement du projet, les acquis au moment de la réunion, les difficultés rencontrées qu'elles soient scientifiques ou personnelles, et se prononce sur la poursuite de la thèse ou non.

Ce rapport doit comporter la signature de tous les membres.

## Quelle est la procédure administrative ?

Le document « Comité de thèse » est à télécharger, sur les sites internet de l'UEVE ou de l'école doctorale concernée puis à renvoyer par mail à cette adresse : [veronique.fournie@univ-evry.fr](mailto:veronique.fournie@univ-evry.fr).

Liens pour télécharger le rapport type :

UEVE : [http://www.univ-evry.fr/fr/recherche/etudes\\_doctorales/comite\\_de\\_these.html](http://www.univ-evry.fr/fr/recherche/etudes_doctorales/comite_de_these.html)

ED « S&I » : <http://edsi.univ-evry.fr/>

ED « SDS » : <http://www.edsd.univ-evry.fr/>

ED « GAO » : <http://www.gao.uvsq.fr/ecole-doctorale-des-genomes-aux-organismes-gao/langue-fr/la-these/le-comite-de-these/>